



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
9 janvier 2015  
Français  
Original: anglais

---

### Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Treizième session

Bonn, 25-27 mars 2015

### Renseignements à l'intention des participants

La treizième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (ci-après «la conférence») se tiendra du 25 au 27 mars 2015 à Bonn (Allemagne). Les participants trouveront dans le présent document des renseignements d'ordre général qui pourront leur être utiles. Des renseignements complémentaires seront communiqués en temps voulu sur le site Web de la Convention, à l'adresse: [www.unccd.int](http://www.unccd.int).

#### 1. Secrétariat

Le secrétariat de la Convention, dirigé par la Secrétaire exécutive, M<sup>me</sup> Monique Barbut, est installé à Bonn, à l'adresse suivante:

Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification  
Langer Eugen  
Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn (Allemagne)  
Téléphone: + 49 228 815 28 00  
Télécopieur: + 49 228 815 28 98 ou 99  
Courriel: [secretariat@unccd.int](mailto:secretariat@unccd.int).

#### 2. Lieu de la conférence

Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) tiendra sa treizième session du 25 au 27 mars 2015, au Centre de conférence international de Bonn (WCCB), dans les bâtiments Wasserwerk et Pumpenhaus. Les participants pourront accéder aux bâtiments du WCCB en passant par l'entrée principale du Complexe des Nations Unies, situé à l'adresse indiquée plus haut.

Les consultations régionales des pays parties touchés visés dans les annexes concernant la mise en œuvre de la Convention au niveau régional pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes, la Méditerranée septentrionale et l'Europe centrale et orientale, organisées en prévision de la treizième session du CRIC, se dérouleront les 23 et 24 mars 2015, au Complexe des Nations Unies.



### 3. Admission à la conférence

Les dispositions régissant les travaux de la Conférence des Parties s'appliquent *mutatis mutandis* à ses organes subsidiaires. La participation à la conférence est donc ouverte aux délégations des Parties, aux représentants des institutions spécialisées des Nations Unies et aux observateurs, conformément aux dispositions de la Convention et au Règlement intérieur de la Conférence des Parties<sup>1</sup>.

Le CRIC et le Comité de la science et de la technologie étant des organes subsidiaires de la Conférence des Parties, les délégations des Parties n'ont pas à présenter de pouvoirs. Avant la session, une liste officielle des membres de la délégation doit toutefois être communiquée au secrétariat de la Convention pour l'inscription des participants, et pour des raisons de sécurité. La même règle s'applique aussi aux observateurs déjà accrédités aux sessions antérieures de la Conférence des Parties.

Toute institution ou organisation nationale ou internationale, gouvernementale ou non, qui n'a pas encore le statut d'observateur peut être admise à la conférence sur présentation d'une demande officielle au secrétariat de la Convention, en attendant que la Conférence des Parties se prononce définitivement sur l'octroi du statut d'observateur à sa session ordinaire suivante. Dans sa demande, l'institution ou l'organisation doit indiquer quelles sont ses compétences ou qualifications dans les domaines visés par la Convention.

### 4. Inscription

L'inscription des délégations nationales, des représentants des institutions spécialisées et des programmes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales ainsi que des correspondants des médias et du personnel de l'ONU se fera du lundi 23 mars au vendredi 27 mars 2015, à l'entrée principale du Complexe des Nations Unies:

Platz der Vereinten Nationen 1  
D-53113 Bonn (Allemagne)

Les participants pourront encore s'inscrire pendant toute la durée de la session, entre 9 heures et 17 heures, les jours ouvrables, excepté le vendredi 27 mars 2015 où les inscriptions ne seront possibles que jusqu'à midi.

Outre la salle des séances plénières située dans l'enceinte du WCCB, d'autres salles de réunion seront disponibles dans le Complexe des Nations Unies pour les réunions informelles, sans services d'interprétation. Les dispositions à prévoir pour ce type de

---

<sup>1</sup> Conformément au paragraphe 2 de l'article 36 de la Convention, à l'égard de chaque État ou organisation régionale d'intégration économique qui la ratifie, l'accepte, l'approuve ou y adhère après le dépôt du cinquantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, la Convention entre en vigueur le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date du dépôt, par cet État ou cette organisation régionale d'intégration économique, de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. À l'ouverture de la conférence, le 25 mars 2015, les Parties seront les États et organisations régionales d'intégration économique qui auront déposé leur instrument au plus tard le 25 décembre 2014. Les États qui l'ont fait après le 25 décembre mais avant le 27 décembre 2014 deviendront parties au cours de la session. Les États qui ont déposé leur instrument après le 27 décembre 2014 ne deviendront parties qu'après la clôture de la session, mais pourront participer à celle-ci en qualité d'observateurs. On trouvera dans le document ICCD/COP(11)/20/Rev.1 la liste des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des observateurs qui étaient accrédités à la onzième session de la Conférence des Parties. Les divers renseignements sur l'état des ratifications peuvent être consultés sur le site Web du secrétariat, à l'adresse: [www.unccd.int](http://www.unccd.int).

réunion sont à convenir avec le secrétariat<sup>2</sup>. Les participants se réuniront en principe de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

Des badges seront délivrés lors de l'inscription et les participants sont priés de les porter en permanence, l'accès au WCCB se faisant uniquement sur présentation du badge requis.

## 5. Comment se rendre au lieu de la conférence

### Vols

Certaines compagnies aériennes assurent des vols directs pour Cologne-Bonn et beaucoup d'autres desservent Francfort ou Düsseldorf. Il existe de nombreuses liaisons ferroviaires entre Bonn et les aéroports de Francfort et de Düsseldorf. Il est possible de réserver dans certains cas le billet de train avec le billet d'avion (les agences de voyage fournissent des renseignements à ce sujet), ou alors de l'acheter à la gare de l'aéroport.

### Depuis l'aéroport de Cologne-Bonn

Il faut compter une trentaine de minutes pour rejoindre par la route le centre de Bonn depuis l'aéroport de Cologne-Bonn. Les participants arrivant à cet aéroport peuvent prendre un taxi ou un autobus jusqu'au centre-ville. Les taxis sont nombreux et la course jusqu'au centre-ville coûte approximativement 50 euros. De l'aéroport, la ligne de bus SB60 (arrêt situé au niveau des arrivées du terminal I) dessert la gare centrale de Bonn (Hauptbahnhof). Le prix du trajet en autobus jusqu'au centre de Bonn est de 7,70 euros et le ticket de bus peut être acheté auprès du chauffeur ou à un distributeur automatique de titres de transport à disposition dans les arrêts de bus. Le «ticket conférence», inclus dans le prix de l'hébergement si la réservation est faite par l'intermédiaire de la société Tourism and Congress (Bonn) (voir plus bas), peut être utilisé pour cet autobus.

### De l'aéroport de Francfort au centre de Bonn

Les participants arrivant à l'aéroport de Francfort doivent se diriger vers la gare ferroviaire de cet aéroport en suivant les panneaux «Frankfurt Flughafen Fernbahnhof» (gare ferroviaire de l'aéroport de Francfort – grandes lignes). Cette gare se trouve dans le terminal AIRail, à proximité du terminal 1. Les arrivées et les départs des trains se font sur les quais 4 à 7. Il est recommandé aux participants d'emprunter les trains à grande vitesse InterCity-Express (ICE) jusqu'à Siegburg/Bonn ou des trains Intercity (IC)/Eurocity (EC) desservant directement la gare centrale de Bonn (Bonn Hauptbahnhof).

Des trains à grande vitesse ICE à destination de Siegburg/Bonn et des trains directs IC/EC à destination de la gare centrale de Bonn quittent la gare ferroviaire de l'aéroport de Francfort deux ou trois fois par heure entre 5 heures et 21 heures. Le trajet en train à grande vitesse ICE jusqu'à Siegburg/Bonn prend quarante minutes. La fréquence des départs est d'au moins une fois par heure. Le train IC/EC quant à lui dessert directement la gare centrale de Bonn (dans le centre-ville). La durée du trajet est comprise entre une heure et demie et deux heures. Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web suivant: [www.bahn.de](http://www.bahn.de).

### De la gare ferroviaire de Siegburg/Bonn au centre de Bonn

Les voyageurs se rendant à Bonn en passant par la gare ICE de Siegburg/Bonn doivent, depuis celle-ci, prendre le tram local (Telekom Express ligne 66), l'intervalle entre les rames étant de dix minutes. L'arrêt de tram (ligne 66) se trouve à sept minutes de marche du quai ICE (l'itinéraire est clairement indiqué).

<sup>2</sup> Les coordonnées des personnes à contacter sont indiquées dans le Journal officiel de la session.

La durée du trajet jusqu'au centre de Bonn est d'environ trente minutes. Les billets peuvent être achetés à bord du tram. Le coût d'un aller simple en taxi de Siegburg à Bonn est de l'ordre de 35 euros.

### **De la gare centrale (Hauptbahnhof) de Bonn au Centre de conférence international de Bonn**

Les participants qui empruntent des moyens de transport public de Bonn jusqu'au Complexe des Nations Unies et au WCCB peuvent utiliser le bus ou le métro (U-Bahn).

Les lignes de bus 610 et 611 (direction Heiderhof/Pappelweg) passent à proximité du Complexe et du WCCB; les participants doivent descendre à l'arrêt Deutsche Welle.

Les lignes de métro (U-Bahn) 16, 63 et 66 (direction Bad Godesberg, Bad Honnef et Königswinter, respectivement) s'arrêtent également près du WCCB; les participants doivent descendre à l'arrêt Heussallee/Museumsmeile, puis suivre le panneau indiquant «Heussallee» pour atteindre à pied en cinq à dix minutes le Complexe des Nations Unies et le WCCB, qui se trouvent au bout de la rue Heussallee.

## **6. Hébergement en hôtel**

Les participants doivent réserver leur chambre d'hôtel eux-mêmes. Les réservations peuvent être faites par l'intermédiaire de la société Tourism and Congress (Bonn), à l'adresse Internet ci-après:

<http://www.bonn-region.de/events/cric13.html>.

Ils peuvent également faire leur réservation en contactant le bureau à Bonn de la société Tourism and Congress:

Tourismus & Congress GmbH  
 Région de Bonn/Rhein-Sieg/Ahrweiler im WorldCCBonn  
 Platz der Vereinten Nationen 2  
 D-53113 Bonn (Allemagne)  
 Service des réservations d'hôtel  
 Permanence téléphonique: + 49 228 910 41 33  
 Courriel: a.isengard@bonn-region.de  
 (du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures)

Toutes les réservations effectuées par l'intermédiaire du bureau de Bonn de Tourism and Congress incluent un «ticket conférence» permettant d'utiliser le réseau des transports publics de Bonn pendant la durée du séjour. Ce billet n'est pas transférable, et sera émis avec le mail de confirmation de réservation de l'hôtel, sous forme d'un document PDF imprimable. Veuillez penser à imprimer votre billet et à le prendre dans vos bagages.

## **7. Services disponibles sur place**

On trouvera dans le Journal officiel de la session des renseignements sur les services médicaux, les numéros d'urgence et divers autres services (poste, téléphone, télécopie, photocopie, Internet, cafétérias et bars, banques, agences de voyage, etc.).

Il convient de noter que la présente session du CRIC sera sans support papier. Par conséquent, les documents officiels de la session et le Journal officiel ne seront pas imprimés et distribués mais seront mis à disposition sous forme électronique sur le site Web de la Convention, à l'adresse:

[www.unccd.int/en/about-the-convention/officialdocuments/Pages/SessionDisplay.aspx?k=CRIC\(13\)](http://www.unccd.int/en/about-the-convention/officialdocuments/Pages/SessionDisplay.aspx?k=CRIC(13)).

## 8. Formalités de police et de douane

Le Gouvernement allemand a recommandé à ses ambassades ou consulats de faciliter les formalités d'entrée sur le territoire. Les demandes de visa peuvent être présentées à l'ambassade ou au consulat allemand compétent en faisant état de la session du Comité<sup>3</sup>.

Les ressortissants des pays de l'Union européenne n'ont pas besoin de visa pour entrer en République fédérale d'Allemagne.

Globalement, les ressortissants de tous les autres pays doivent être titulaires d'un visa pour séjourner en Allemagne. Les ressortissants des pays pour lesquels la Communauté européenne a levé l'obligation de visa sont autorisés à effectuer des séjours de visite d'une durée maximale de quatre-vingt-dix jours par période de cent quatre-vingts jours sans avoir besoin de visa<sup>4</sup>.

D'une manière générale, la demande de visa, accompagnée du dossier complet, doit toujours être déposée en personne par le demandeur à la représentation à l'étranger compétente pour son domicile. Pour éviter des demandes ultérieures susceptibles de retarder la procédure, il est recommandé de consulter le site Internet de la représentation compétente, suffisamment à l'avance avant la date du départ, pour s'informer de la procédure et des documents nécessaires. Le formulaire de demande de visa est remis gratuitement par la représentation à l'étranger compétente (dans la langue en usage sur place)<sup>5</sup>. Le formulaire original doit toujours être remis dans la langue utilisée par la représentation.

Les participants à la session sont exemptés des frais de visa.

En règle générale, les délais de traitement des représentations allemandes à l'étranger varient entre deux et dix jours ouvrables pour une demande de visa de court séjour.

En outre, un grand nombre de représentations allemandes à l'étranger ont instauré un système électronique de prise de rendez-vous aidant à gérer le flux de visiteurs et donc à raccourcir les délais d'attente lors du dépôt de la demande. Prière de noter que dans certaines représentations on ne peut obtenir de rendez-vous que plusieurs semaines à l'avance. Un nombre limité de rendez-vous peuvent être accordés à titre exceptionnel, mais ils ne peuvent être garantis, même si la conférence bénéficie de l'appui du Département VN09 du Ministère fédéral des affaires étrangères. Pour toute demande urgente, veuillez contacter immédiatement le Chef de la Section des visas de la représentation allemande compétente (courriel: [info@city.diplo.de](mailto:info@city.diplo.de); site Web: [www.city.diplo.de](http://www.city.diplo.de)).

Le système «Videx»<sup>6</sup> permet de remplir le formulaire de demande de visa en ligne, s'il s'agit d'un visa Schengen. Toutefois, la demande ne peut être soumise en ligne: elle doit être imprimée et soumise en personne à la représentation compétente, où les données seront scannées. Cette façon de procéder permet d'alléger les démarches et garantit que la demande est complète.

<sup>3</sup> Prière de consulter le site Web ci-après pour trouver la représentation allemande compétente: [www.auswaertiges-amt.de/EN/Startseite\\_node.html](http://www.auswaertiges-amt.de/EN/Startseite_node.html).

<sup>4</sup> La liste des pays soumis ou non à l'obligation de visa est consultable à l'adresse: <http://www.allemagne.diplo.de/contentblob/4191100/Daten/4092797/01listeetatsvisadatei.pdf>.

<sup>5</sup> Les formulaires peuvent aussi être téléchargés à l'adresse: [www.auswaertigesamt.de/cae/servlet/contentblob/480874/](http://www.auswaertigesamt.de/cae/servlet/contentblob/480874/).

<sup>6</sup> «Videx» est accessible en ligne (en anglais), à l'adresse: <https://videx.diplo.de>.

De plus amples informations sur la procédure et des précisions sur les justificatifs à présenter sont disponibles sur le site Web de la représentation allemande compétente, ou directement auprès de celle-ci. Les participants sont invités à entreprendre leurs démarches dans les meilleurs délais.

Des renseignements sur les formalités de douane applicables en Allemagne peuvent être obtenus auprès des ambassades ou consulats de ce pays.

## **9. Interventions faites lors des réunions officielles**

Dans sa résolution 64/230 sur le plan des conférences et dans le rapport que lui a soumis la Cinquième Commission sur ce sujet (document A/64/580), l'Assemblée générale a demandé à nouveau que des services de conférence de qualité soient offerts aux États Membres et aux autres participants aux réunions officielles des Nations Unies.

Dans l'intérêt du bon déroulement des réunions, il convient que les participants prononcent leur discours ou leur déclaration à un débit normal pour qu'une interprétation simultanée de qualité puisse être assurée à l'entière satisfaction de tous les intéressés.

## **10. Manifestations en marge de la conférence**

Les fonds et l'espace disponibles étant limités, il n'est prévu aucune manifestation parallèle ou exposition en marge de la session.

## **11. Centre de presse/informations destinées aux médias**

Des renseignements sur les modalités d'accréditation peuvent être obtenus en contactant:

M<sup>me</sup> Wagaki Mwangi  
Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification  
Langer Eugen  
Hermann-Ehlers-Strasse 10  
53113 Bonn (Allemagne)  
Téléphone: + 49 228 815 28 20  
Télécopieur: + 49 228 815 28 98 ou 99  
Courriel: wmwangi@unccd.int.

## **12. Renseignements généraux sur le lieu de la conférence**

### **Information sur Bonn**

De nombreux renseignements utiles sur la ville de Bonn, notamment les possibilités d'hébergement, les transports et d'autres services, peuvent être consultés sur le site Web: <http://www.bonn-region.de>.

### **Monnaie**

1 euro = environ 1,22 dollar des États-Unis (taux indicatif en janvier 2015).

**Climat**

Au mois de mars, en général, les températures ont tendance à *augmenter* chaque jour, la température maximale dans la journée passant de 9 °C au début du mois à 14 °C à la fin du mois. En outre, les précipitations les plus courantes en mars sont la pluie modérée et la pluie fine; il est donc recommandé aux participants de se munir d'un parapluie. Des vestiaires seront à disposition à proximité de la salle des séances plénières.

**Électricité**

Électricité: 220 volts; 50 hertz – les prises électriques, de type européen, sont conçues pour recevoir des fiches à deux broches métalliques circulaires.

**Heure locale**

GMT + 1 heure.

Pour de plus amples renseignements, prière de consulter la page d'accueil du site Web de la Convention: [www.unccd.int](http://www.unccd.int).

---